

24 octobre 2019

La question de grammaire à l'oral des EAF :

Questions et réponses

La préparation de la question de grammaire ne constitue qu'une partie du travail à conduire en étude de la langue. Les programmes d'étude de la langue précisent bien, dans leur introduction, l'importance de :

- l'amélioration de la compréhension et de l'expression écrites et orales (**compétences langagières**).
- l'acquisition d'un vocabulaire technique permettant de décrire le fonctionnement de la langue et des discours, en particulier le discours littéraire (**connaissances linguistiques**) et **d'accéder à l'implicite**.

Ils stipulent, dans la partie « activités et évaluations », que « l'étude de la langue ne doit pas se limiter à l'acquisition de connaissances théoriques permettant de décrire les textes ». Elle est largement sollicitée dans les activités d'écriture notamment.

Pour répondre aux nombreuses questions qui nous ont été posées sur l'évaluation à l'examen, cette FAQ se limitera cependant à la question de grammaire à l'oral des EAF.

- 1) **Est ce que la question vise à évaluer des compétences linguistiques ou s'agit-il d'une question qui va plutôt aider l'élève à éclairer le sens du texte ?**

Le texte officiel le précise :

« La question porte uniquement sur le texte : **elle vise l'analyse syntaxique** d'une courte phrase ou d'une partie de phrase. » (Note de service n° 2019)

Comme les programmes distinguent, à propos de l'interrogation, trois niveaux, syntaxe, sémantique et pragmatique¹, et en l'absence de toute autre précision au niveau national, on n'attendra qu'une réponse syntaxique sans perspective pragmatique ou interprétative.

On ne saurait pas non plus exclure totalement les relations au sein de la phrase complexe : pour travailler sur les subordinées conjonctives, je dois maîtriser [l'étude des rapports entre les propositions \(juxtaposition, coordination, subordination\)](#).

Pour conclure, la question de grammaire portera sur le programme de première limité à l'approche syntaxique et pour ce qui est du programme de seconde :

- la reconnaissance des constituants de la phrase
- Les accords dans le GN et les accords sujet/verbe
- La reconnaissance de la proposition subordonnée relative introduite par un pronom relatif simple. Mais on ne posera pas une question qui porte sur la fonction, par exemple de la proposition subordonnée relative.
- L'identification des constituants de la phrase
- L'étude des rapports entre les propositions (juxtaposition, coordination, subordination).

2) La question à l'oral peut-elle porter sur le lexique ?

Non, la question porte sur une analyse syntaxique. L'analyse du lexique sera faite en explication de texte. Pour la négation, on n'interrogera pas non plus le candidat sur les expressions lexicales. La question ne portera pas sur la concordance des temps par exemple, laquelle relève du niveau sémantique et s'étudie sur le texte (elle relève donc de la grammaire de texte), non sur une phrase.

¹ C'est « la théorie des actes de langage de J.L. AUSTIN (*Quand dire, c'est faire*) qui a donné l'essor à la pragmatique : en parlant, on accomplit un acte de langage. La pragmatique étudie la langue en situation, prenant en compte divers éléments de la communication (participants, temps, lieux, etc.). L'unité de base, l'énoncé, est le produit de l'acte d'énonciation. Au-delà du sens des énoncés en eux-mêmes, la pragmatique s'attache à leur interprétation dans une situation de communication particulière. (...) Dans *Ruy Blas*, don Salluste dit à Ruy Blas : *pardon! Ramassez mon mouchoir*, pour lui signifier par cet ordre que celui-ci est toujours son valet. »

J.-C. PELLAT, *Quelle grammaire enseigner ?* Hatier 2009

Voir la capsule sur la pragmatique et la capsule sur Beaumarchais pour avoir d'autres exemples

3) Les élèves de Première qui passent l'oral à la fin de l'année seront-ils aussi interrogés sur le nouveau programme de grammaire de Seconde ? Doit-on les y préparer ?

Sauf mention à venir du ministère, qui contredirait cette préconisation, **on se limitera cette année au programme de première et, sur ce dernier, à ce qui relève de l'analyse syntaxique.** Par ailleurs certains points du programme de seconde s'excluent d'eux-mêmes puisqu'ils ne relèvent pas directement de l'analyse syntaxique, comme « le verbe : valeurs temporelles, aspectuelles, modales ; concordance des temps. »

Pour autant, on ne peut faire complètement l'impasse sur certaines notions du programme de seconde sans lesquelles on ne peut aborder le programme de première.

Par exemple, puisque en seconde l'identification de la **proposition subordonnée relative** suppose une reconnaissance de « ce qui les distingue des subordonnées conjonctives », l'identification de la proposition subordonnée conjonctive se fait aussi en première par distinction avec la proposition subordonnée relative(1). En première, à l'oral, la question ne portera donc pas prioritairement ou seulement sur la relative, mais ne peut l'exclure totalement.

De la même façon, **l'identification des constituants de la phrase** est nécessaire pour faire une analyse correcte. Comment étudier, sinon, les subordonnées utilisées en fonction de compléments circonstanciels ?

(1) Dans les attendus de fin d'année de 4ème, *Partie Etude de la langue*, section « Analyser le fonctionnement de la phrase simple et de la phrase complexe », au terme de son année, l'élève « distingue le pronom relatif de la conjonction de subordination qui fonctionne différemment ».

4) Doit-on attendre que l'élève fasse des manipulations à l'épreuve ? Peut-on lui en demander ?

Les programmes insistent beaucoup sur l'importance de pratiquer les manipulations , soit de manière directe, — il est essentiel de « combiner la présentation des questions de grammaire avec des exercices de manipulation syntaxique et morphologique (commutation, déplacement suppression, adjonction, pronominalisation, passage à la voix passive)— soit de manière indirecte (« On rapproche systématiquement les subordonnées d'autres moyens linguistiques permettant d'exprimer les mêmes relations logiques ou situationnelles »).

Pour autant on ne demandera pas au candidat, surtout en cette première année, de mettre en oeuvre un travail de manipulation. Toutes les questions ne s'y prêtent pas du reste. On valoriserait l'élève capable de proposer une justification par l'emploi de manipulations appropriées.

5) Après la réponse de l'élève, puis-je poser des questions sur la langue à l'élève ?

Ni le statut de l'épreuve, tel qu'il est défini, ni le temps ne permettent d'engager un questionnement ou un dialogue. Cette partie de l'épreuve se limitera donc à la réponse du candidat et peut-être à une demande unique de reformulation pour les cas où le candidat aurait manqué de clarté sur un point.

6) Dans

**« Mignonne, allons voir si la rose
Qui ce matin avait déclose
Sa robe de pourpre au soleil, »**

puis-je interroger l'élève sur la licence poétique que constitue l'accord du participe passé « déclose » ?

Voilà une question qu'il convient d'éviter. L'accord de « déclose » n'est pas une licence poétique — le correcteur qui poserait cette question attendrait donc une réponse erronée — mais un témoignage de l'ancienne langue. C'est Vaugelas, au XVII^{ème} siècle, qui commence à fixer les règles d'accord du participe passé. On ne doit pas interroger l'élève sur des faits de langue qui ont une explication historique. De la même façon, on évite de l'interroger sur des exceptions. Il importe que l'élève maîtrise les régularités.

En conclusion de ce document et des cinq fiches qui l'accompagnent, nous souhaitons remercier tous les collègues qui, par leurs questions, nous ont permis de réaliser cette FAQ. Nous avons tous des interrogations sur la langue, et nous ne saurions exiger des élèves, à plus forte raison des candidats, des réponses qui fassent l'impasse sur ces doutes : l'erreur est partie intégrante du processus d'apprentissage. Nous devons être aussi très prudents dans les questions que nous leur posons ; nous ne sommes pas, à l'exception de quelques-uns, des linguistes spécialisés. Les candidats non plus.

« Il existe une limitation nécessaire des capacités descriptives de la grammaire scolaire : il est important de se tenir à l'intérieur de ces limites. » Philippe MONNERET, professeur de linguistique à la Sorbonne.

L'épreuve doit rester un moment de plaisir réflexif, dans le partage de notre bien commun le plus cher, la langue.